



RANDO DES VIGNES

cuvée 2019

Bulletin d'Inscription

Place Limitée

PILOTE :

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Commune _____ Code postal _____

Tel : _____ EMail: _____

n° de permis _____

MACHINE : Homologué

Marque _____ Modèle _____

n° d'immatriculation _____ Assurance _____

n° de police _____ Validité ____/____/____

Passager :

Nom _____ Prénom _____

A joindre avec le bulletin d'inscription un chèque du montant à l'ordre De **TOURISME PNEU VERT**

Adresse: José FREIRE

10 route de tranchepie 87430 Verneuil sur Vienne

Tel: 06.86.55.59.66

PILOTE:

FORFAIT : Rando + repas : 55€

PASSAGER:

FORFAIT : Rando + repas : 25€

Repas seul Conjoint(e) : 20€

TOTAL :

Je soussigné, _____, déclare avoir pris connaissance du règlement de la rando et en

Accepter les termes.

Respecter les consignes et instructions données par les organisateurs

Présenter mes papiers le matin de l'inscription.

Signature (lu et approuvé)

Fait à : _____ le: _____



Rendez-vous au vignoble de Verneuil sur Vienne le Samedi 22 Juin 2019

route du vignoble coordonnées-gps: 45°50'13.2"N 1°07'57.5"E

7h00 : Accueil des participants pour partie administrative + briefing (café + viennoiseries)

Départ par groupe à partir de 8h00

10h / 10h30 : casse-croûte

Arriver vers 13h30 (buvette a disposition) « **les consommations de la buvette ne son pas compris dans le forfait** »

14h00 : Repas

Règlement de la rando

- cette randonnée n'est pas une manifestation sportive . Il n'y a ni classement ,ni chronométrage.
- Vous devez être muni d'un permis de conduire , et d'une assurance en cour de validité, et sa carte grise — (pour le contrôle administratif et pendant la rando)
- Votre véhicule doit être conforme à la réglementation en vigueur ,
- L'absence d'accessoires tels que clignotants, rétroviseur, klaxon, n'engagent en aucun cas
- l'initiateur De la balade
- Respecter le code de la route , respecter les chemins, routes, adapter votre allure aux conditions,
- Réduisez votre allure dans les village
- Respecter les autres usagers: autres participants, riverains, chasseurs, randonneurs , etc.....
- Les participants engagent leur propre responsabilité vis-à-vis des dommages (matériels ou corporels)
- Qu'il pourraient occasionner à des tiers ou dont ils pourraient etre victime durant la totalité de la randonnée
- Le participant , ses ayant droit, ses héritiers, ses proche parents , renoncent à tout recours contre l'organisateur de la manifestation, des maires des communes traversées et des propriétaires des chemins empruntées.

TOURISME PNEU VERT